

Le nettoyage des rivages de Ocean Wise
Entente de contenu
(Pour les participants nous soumettant leurs photos/récits)

Nom du coordonnateur de site: _____

Nom du site de nettoyage: _____

La présente convention intervient entre Ocean Wise (ci-après désigné l'« Ocean Wise ») et « vous », le créateur de l'oeuvre devant être présentée. Le contrat est réputé être passé à la date à laquelle la convention vous est transmise par Ocean Wise, par voie électronique, par télécopieur, par la poste ou par un autre moyen.

En contrepartie des promesses, des ententes et des engagements mutuels contenus dans la présente convention, vous et Ocean Wise convenez de ce qui suit.

1.0 Concession de droits

1.1 En qualité de créateur de l'oeuvre littéraire ou photographique ou de toute autre oeuvre décrite dans le document de soumission que vous avez envoyé à Ocean Wise (ci-après désignée l'« oeuvre »), vous concédez par les présentes à Ocean Wise pour la durée entière de vos droits d'auteur et de leurs renouvellements les droits énoncés ci-dessous.

- a) Un droit non exclusif de reproduire et de diffuser l'oeuvre sous forme concrète de texte imprimé, sous forme audiovisuelle, notamment au moyen des bandes de film et des enregistrements sonores ou visuels sur un quelconque support, y compris, mais de façon non limitative, sur disques compacts, sur bandes ou disques optiques numériques, dans des applications informatiques ou des services en ligne, dans un format multimédia et sous toute autre forme numérique ou électronique actuellement connue ou développée ultérieurement, et de distribuer de telles reproductions au public dans tous les pays (ci-après désignés le « territoire »).
- b) Un droit sans réserves d'accorder à autrui l'autorisation non exclusive d'utiliser l'oeuvre dans le territoire, à des fins de quelque forme de diffusion que ce soit.
- c) Un droit sans réserves de reproduire l'oeuvre sous une forme quelconque, accompagné d'un droit exclusif et non exclusif de la vendre au public dans le territoire.

1.2 Puisque vous ne conférez pas à Ocean Wise un droit exclusif de traiter l'oeuvre, Ocean Wise n'est pas tenu responsable de la surveillance ou de la protection contre l'usage non autorisé de l'oeuvre par autrui. Vous devez assumer la responsabilité de veiller à ce que personne n'utilise ou ne reproduise votre oeuvre sans votre permission.

2.0 Enregistrement des droits d'auteur, droits de publication et d'édition

2.1 Ocean Wise peut décider, sans être tenu de le faire, d'enregistrer en votre nom les droits d'auteur sur l'oeuvre au Canada et dans tous les autres pays du territoire où elle considère nécessaire de le faire et dans les cas où l'enregistrement est obligatoire ou autorisé; en pareilles circonstances, vous convenez de conclure, de signer et de remettre tous autres documents ou autorisations que Ocean Wise peut raisonnablement exiger afin d'exécuter les conditions stipulées au présent paragraphe.

2.2 Ocean Wise se réserve le droit de publier ou de ne pas publier une oeuvre présentée et de la conserver à des fins de publication ultérieure, sans être tenu de vous en donner avis. Avenant que, avant que Ocean Wise ait publié l'oeuvre, vous concédez à une autre partie un droit de publication exclusif sur l'oeuvre en question, vous devez immédiatement en donner avis et, dans ce cas, Ocean Wise n'exercera pas son droit. En l'absence d'un tel avis, Ocean Wise continue de tenir pour acquis qu'elle détient un droit de publication à cet égard et vous consentez à l'indemniser pleinement pour les préjudices qui lui sont causés en raison d'un tel défaut de votre part de l'informer au moment opportun que vous avez octroyé des droits exclusifs à une autre partie.

2.3 Ocean Wise peut recadrer les photographies, réviser ou raccourcir le texte ou utiliser des extraits de l'oeuvre afin que les dimensions correspondent au format de présentation du média dans lequel l'oeuvre doit être publiée.

3.0 Garantie

3.1 Par la concession à Ocean Wise des droits susmentionnés, vous affirmez par les présentes que votre oeuvre est une oeuvre originale, que vous en êtes le seul créateur et qu'elle ne constitue pas une atteinte aux droits d'auteur ou aux droits exclusifs d'une autre partie.

3.2 Vous affirmez n'avoir pas concédé à une autre partie le droit exclusif de traiter l'oeuvre de la manière énoncée ci-dessus au paragraphe 1 et vous convenez d'indemniser Ocean Wise pour les préjudices qu'il pourrait subir en raison d'une réclamation d'une autre partie alléguant un droit exclusif sur l'oeuvre.

3.3 Vous déclarez et garantissez que, à votre connaissance :

- a) l'oeuvre ne présente pas de caractère diffamatoire ou obscène et qu'elle ne porte pas atteinte à la vie privée;

- b) l'oeuvre contient des recommandations ou des conseils éclairés, assurant la sécurité et la protection des utilisateurs;
c) Vous avez obtenu l'autorisation écrite ou verbale de chacun des individus pouvant être identifiés sur l'oeuvre, soit une photographie, une image numérique, un film ou une vidéo, pour que Ocean Wise ait le droit de la diffuser, de l'exposer, de la commercialiser, de la vendre, de l'exploiter ou de la distribuer de quelque façon que ce soit.
- 3.4 Vous gardez Ocean Wise contre toute responsabilité, contre les frais et les dommages découlant du contenu de l'oeuvre, y compris, mais de façon non limitative, contre les allégations de plagiat, de violation de droits d'auteur, d'atteinte à la vie privée ou de publication illicite. Une telle indemnisation comprend le remboursement des honoraires de l'avocat dont Ocean Wise retient les services pour assurer sa défense, qu'il soit ou non fait droit à la demande. Ocean Wise convient de vous informer sans délai de la réception d'un tel avis de réclamation et vous consentez à lui offrir votre pleine coopération dans la préparation de sa défense.
- 4.0 Compétence et loi applicable**
4.1 Vous convenez que les lois de la province de Colombie-Britannique et du Canada régissent la présente convention et reconnaissiez la compétence des tribunaux de la Colombie-Britannique pour entendre les réclamations de toute nature que les parties aux présentes peuvent présenter l'une contre l'autre.
- 5.0 Cession**
5.1 Ni l'une ni l'autre des parties ne peut céder les droits qui lui sont conférés par la présente convention à une tierce partie sans avoir expressément obtenu le consentement de l'autre partie, qui ne peut refuser de le donner sans motif valable.
- 5.2 La présente convention lie vos successeurs, exécuteurs, administrateurs et ayants droit, ainsi que les successeurs et cessionnaires légaux de Ocean Wise.
- 6.0 Protection des renseignements personnels**
6.1 Ocean Wise ne communiquera à aucune autre partie les renseignements personnels que vous devez lui transmettre, sauf s'il doit se défendre dans une action en justice portant sur l'oeuvre ou sur l'exécution de la présente convention. Plus précisément, Ocean Wise n'utilisera pas l'information que vous lui envoyez à des fins commerciales et ne se servira pas de vos renseignements personnels à des fins de publicité ou d'autofinancement.
- 6.2 Ocean Wise se réserve le droit de conserver les renseignements personnels qui vous concernent, y compris, mais de façon non limitative, votre nom, votre adresse de courrier électronique et tout autre renseignement permettant de communiquer avec vous que vous décidez de nous communiquer, aux fins suivantes :
a) faire mention que vous êtes le créateur ou l'auteur de l'oeuvre;
b) communiquer avec vous pour obtenir d'autres détails concernant l'oeuvre;
c) communiquer avec vous pour recueillir des commentaires dans votre champ de compétence si Ocean Wise organise à l'avenir d'autres activités associées aux sciences de la mer et que votre expérience pourrait en ce cas s'avérer précieuse.
- 7.0 Intégralité de la convention**
7.1 La présente convention représente l'entente intégrale et exclusive existant entre nous.
- 8.0 Absence d'autre statut**
8.1 Vous reconnaissiez que la présente convention ne vous confère nullement le statut de mandataire, d'agent ou d'employé de Ocean Wise et vous convenez que vous n'êtes pas autorisé à conclure une quelconque entente avec une tierce partie, à contracter des obligations envers celle-ci, à lui faire une quelconque promesse, à engager des dépenses ou à prendre des arrangements avec elle au nom de Ocean Wise; au même motif, vous ne pouvez déclarer à quiconque agir en qualité de mandataire, de partenaire, d'associé ou d'employé de Ocean Wise.
- 9.0 Modification de la convention**
9.1 La présente convention ne peut être modifiée que par écrit, dans un document signé par les deux parties aux présentes.

Nom

Signature

Date